



Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2022



FONDS DE
PENSIONS
NESTLÉ



UFF

TROUSSEAU

UFF

41 Rue
Rancourt

SN

NESTLÉ

ATION
DE
EAU

LONGERIE FINE
EAU L. Buff

*les bébés
nestlé*



*s'élèvent
tout se*





Table des matières

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation	3
--	---

Le Fonds de Pensions Nestlé

Organisation	4
Chiffres Clés	7

Exercice 2022

Résumé de l'exercice	8
Bilan	12
Compte d'exploitation	13
Placements	14
Degré de couverture et situation actuarielle	20
Rémunération des avoirs et adaptation des rentes	21

En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé
Case postale 353
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey (Suisse)
Téléphone: +41 21 924 64 00
E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com
www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2023 / Fonds de Pensions Nestlé
Réalisation: Fonds de Pensions Nestlé
Graphiste: Peter Scholl, Vevey
Photos: Archives Nestlé, Albert Pfiffner



NESCAFÉ

NESTLÉ

Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation

Après avoir profité d'une situation très favorable sur les marchés financiers et enregistré ainsi une excellente performance en 2021, le Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds ») a vécu un exercice 2022 malheureusement nettement moins réjouissant comme par ailleurs l'ensemble de ses pairs. En effet, l'année dernière a été marquée par une baisse prononcée de pratiquement toutes les classes d'actifs sous gestion, ceci dans un contexte économique défavorable caractérisé par une forte progression des taux d'intérêt et d'inflation. La réserve de fluctuation de valeurs, précisément destinée à compenser les variations boursières qui avait pu être constituée pleinement à hauteur de 20% des engagements à fin 2021, permet cependant au Fonds de supporter les pertes dues aux performances négatives des marchés financiers en 2022 et de présenter tout de même un degré de couverture satisfaisant établi à 108.3% au 31 décembre 2022.

Au regard de la performance du Fonds en 2022 se situant à -13.6% et de sa situation financière à fin décembre 2022, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer d'intérêt additionnel en plus du taux d'intérêt minimum LPP de 1% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs présents au 31 décembre 2022 et de ne pas adapter les rentes en cours de paiement au 1^{er} janvier 2023.

Comme mentionné précédemment, les résultats de l'exercice 2022 contrastent ainsi fortement avec ceux obtenus lors de l'année 2021, particulièrement positifs tant pour le Fonds, qui avait pu améliorer et consolider sa situation financière, que pour ses assurés actifs et bénéficiaires de rentes qui avaient bénéficié d'attributions d'intérêts et d'allocation unique et exceptionnelle supplémentaires. Les variations de performance d'une année à l'autre, dues principalement aux différences de rendements obtenus sur les marchés financiers, viennent ainsi souligner le besoin d'adopter une stratégie d'investissement à long terme destinée à assurer une rentabilité définie comme nécessaire pour honorer les engagements du Fonds vis-à-vis de ses assurés.

En matière de durabilité, et depuis que le Fonds a adopté sa charte des investissements responsables en 2018, le Comité d'investissement et la Direction du Fonds ont durant l'année écoulée poursuivi leurs efforts en la matière avec notamment l'analyse de l'impact financier attendu du risque climatique sur son portefeuille d'actifs financiers selon différents scénarios. Plus de détails sur cette thématique font l'objet d'une section dédiée dans ce rapport annuel sous « Investissements responsables ».

Enfin, en septembre 2022, le peuple suisse s'est exprimé en faveur de la réforme de l'AVS avec notamment

l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, nouvelle loi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le Conseil de fondation analysera en détail durant l'année 2023 les impacts potentiels de cette réforme sur le Fonds sachant que compte tenu des flexibilités déjà offertes aux assurés en matière de départ à la retraite, les conséquences attendues sont limitées.

Au moment d'écrire ces lignes en 2023, notre Fonds célèbre ses 75 ans d'existence, puisque que les « *Fonds de Pensions Suisse des Ouvriers Nestlé* » et « *Fonds de Pensions Suisse des Employés Nestlé* », desquels est issu le Fonds de Pensions Nestlé sous sa forme actuelle, ont été créés en 1948.

Il y a donc maintenant 75 ans que Nestlé posait les bases d'un système de prévoyance solide et généreux tenant compte d'un horizon à long terme en mettant en place un système destiné à garantir des prestations à ses employés en prévision de leur futur départ en retraite ainsi que des prestations en faveur de leurs ayants droits en cas de décès. En ce sens, Nestlé fait d'ailleurs office de précurseur, puisque ce n'est en effet que près de 40 ans après la création des Fonds de Pensions Nestlé que le système de la prévoyance professionnelle devint obligatoire pour les employeurs, ceci lors de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) en date du 1^{er} janvier 1985.

Depuis sa fondation en 1948, le Fonds a évidemment évolué, suivant le développement de l'entreprise et adaptant régulièrement son fonctionnement, ses prestations et leur financement afin de répondre notamment aux défis successifs amenés par les évolutions sociales, démographiques et conjoncturelles. À chaque étape marquante de son histoire, la nécessité de raisonner à long terme aura guidé les différents acteurs en charge de la direction et de la gestion du Fonds. Cet anniversaire des 75 ans du Fonds en 2023 représente ainsi non seulement l'opportunité de souligner la longévité de celui-ci, mais également de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à faire évoluer pendant toutes ces années un Fonds qui respecte aujourd'hui encore l'esprit et les engagements de prévoyance en faveur des employés de l'entreprise pris lors de leur création en 1948.



Peter Vogt
Président du Conseil de fondation



Organisation (composition au 31.12.2022)

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Vogt, Président, Nestlé SA, Vevey
Sonia Studer, Nestlé Suisse SA, Vevey
Michèle Monique Burger, Nestlé SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey
(jusqu'au 30.06.2022)
Valérie Krattinger, Nestlé Suisse SA, Vevey
(à partir du 01.07.2022)
Mathieu Rieder, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Hilary Markea Halper, Nestlé Nespresso SA, Vevey
(jusqu'au 30.06.2022)
Manuela Krampulz, Nestlé Nespresso SA, Vevey
(à partir du 01.07.2022)

Représentants des assurés

Marcel Baumgartner, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
(jusqu'au 30.06.2022)
Corinne Bonaccorsi, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
(à partir du 01.07.2022)
Frank Koch, Nestlé Suisse SA, Konolfingen
(jusqu'au 30.06.2022)
Isabelle Guignard, Nestlé Suisse SA, Vevey
(à partir du 01.07.2022)
Marc-André Zingre, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero, Nestlé Nespresso SA, Avenches
Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey

Représentants des rentiers, avec voix consultative

Martin Suter, Montreux

Comité d'investissement

Représentants des employeurs

Mathieu Rieder, Président,
Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey
(jusqu'au 30.06.2022)
Valérie Krattinger, Nestlé Suisse SA, Vevey
(à partir du 01.07.2022)

Représentants des assurés

Oriane Seydoux, Société des Produits Nestlé SA, Vevey
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey

Direction

Christophe Sarrasin, Directeur
Jean-Pascal Coutaz, Administration
Christian von Roten, Investissements

Expert en prévoyance professionnelle

Didier Sauter, Aon Suisse SA, Nyon

Conseiller en placement

PPCmetrics SA, Nyon

Organe de révision

Ernst&Young SA, Lausanne

Mizzoli



NESTLÉ

Vektor-Rutz



Maggi

Chiffres clés

	31.12.2022	31.12.2021
Degré de couverture	108.3%	127.4%
Fortune disponible	7 383.6	8 730.2
Engagements	6 818.1	6 853.9
– Capital de prévoyance des rentiers	3 989.4	4 046.2
– Capital de prévoyance des assurés actifs	2 605.2	2 600.7
– Provisions techniques	223.5	207.0
Réserve de fluctuation de valeurs	565.5	1 370.8
Fonds libres	0.0	505.5
Performance des placements (nette de frais)	-13.6%	10.2%
Frais de gestion de la fortune	0.49%	0.79%
Allocation des actifs		
– Liquidités	1.5%	1.4%
– Obligations	39.7%	39.8%
– Actions	25.3%	26.9%
– Immobilier	22.6%	23.2%
– Infrastructure	0.4%	0.0%
– Placements alternatifs	10.5%	8.7%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1%	4%
Taux d'intérêt technique	2%	2%
Tables de mortalité	LPP 2020	LPP 2020
Effectif total	14 320	14 654
– Dont effectif des actifs	8 404	8 715
– Dont effectif des rentiers	5 916	5 939

en millions de CHF

Résumé de l'exercice

Situation financière du Fonds

En 2022, la majorité des classes d'actifs affichent des performances négatives, notamment les obligations qui ont subi des pertes qui n'avaient plus été observées depuis les années 70. L'accélération de l'inflation et le resserrement de politique monétaire opéré par la plupart des banques centrales pour y faire face ont pesé sur les valorisations et ont ralenti la conjoncture économique, avec un risque de récession accru.

Dans ce contexte, la performance du Fonds se situe à -13.6%, certes un peu supérieure à celle de son benchmark stratégique à -14.5% mais inférieure à celle des institutions de prévoyance suisses (les « pairs » du Fonds) qui se situe vers -10% selon les indices Credit Suisse et UBS. Cette sous-performance du Fonds en 2022 s'explique essentiellement par son allocation plus risquée que celle de ses pairs. Néanmoins et sur une perspective historique à plus long terme, le Fonds surperforme ces derniers.

Le degré de couverture, qui correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible et les engagements d'une institution de prévoyance, est un indicateur de sa santé financière. Celui du Fonds a baissé en 2022, passant de 127.4% au 31 décembre 2021 à 108.3% au 31 décembre 2022, impacté par les performances négatives des marchés financiers. Le Fonds présente cependant toujours une situation saine et peut faire face à ses engagements.

Renouvellement du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême du Fonds. Il est composé de 12 membres dont 6 sont des représentants des employeurs et 6 des représentants des employés. Ces 12 membres sont accompagnés par 12 suppléants qui peuvent devoir remplacer un membre absent ou démissionnaire.

La durée du mandat des membres et des suppléants du Conseil de fondation est de 4 ans et il est arrivé à échéance le 30 juin 2022. Ainsi, un processus d'élection sur la base de candidatures a été mis en place pour le renouvellement des membres et suppléants représentants des employés tandis que les employeurs ont désigné leurs représentants.

Le nouveau Conseil de fondation (sa composition figure en page 4) a donc été renouvelé à partir du 1^{er} juillet 2022 pour les 4 prochaines années. Il a aussi réélu M. Peter Vogt à l'unanimité à sa Présidence.

Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2022, le Conseil de fondation a pris les principales décisions suivantes :

- Ne pas octroyer d'intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2022 en plus du taux d'intérêt minimum LPP de 1% ;
 - Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1% pour l'année 2023 en ligne avec la décision du Conseil fédéral relative au taux d'intérêt minimum LPP ;
 - Ne pas adapter les rentes en cours de paiement au 1^{er} janvier 2023 compte tenu notamment de la situation financière du Fonds ;
 - Adopter diverses modifications réglementaires mineures afin d'adapter les règlements du Fonds à l'entrée en vigueur de nouveaux articles de loi.
- Enfin, le Conseil de fondation a pris connaissance :
- Du rapport d'expertise technique au 31 décembre 2021 établi par M. Didier Sauteur d'Aon Suisse SA, expert du Fonds ;
 - Des résultats de l'analyse de l'impact du changement climatique sur les investissements du Fonds.

Expertise technique au 31 décembre 2021

Selon les dispositions légales et en conformité avec les normes de conduite et les directives de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions ainsi qu'avec celles de la Commission de Haute Surveillance, l'expert en matière de prévoyance professionnelle doit procéder périodiquement à un examen de l'institution de prévoyance.

Ainsi, M. Didier Sauteur de la société Aon Suisse SA agissant en tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle du Fonds a établi une expertise technique au cours de laquelle il a examiné sa situation financière et son financement au 31 décembre 2021. Il a attesté que :

- Les bases techniques utilisées, à savoir les LPP 2020, ainsi que le taux d'intérêt technique (2%) sont appropriés ;
- Le Fonds offre la garantie qu'il peut remplir ses engagements réglementaires au 31 décembre 2021 ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales ;
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est appropriée.

De plus, l'expert a relevé que le Fonds ne présente pas de sources de déficit structurel et que le rendement attendu de ses placements couvre le rendement minimal nécessaire avec une marge suffisante.

NESCAFÉ

NESTLÉ



*Bebés sanos
y alegres*

con

PRODUCTOS
NESTLÉ

Más de ochenta años al servicio
de la infancia





Bilan

En millions de CHF

	2022	2021
Actif		
Placements	7439.7	8792.9
Liquidités et placements à court terme	110.1	120.6
Obligations	2953.8	3500.9
Actions	1879.6	2364.6
Immobilier suisse	1323.1	1409.6
Immobilier international	355.4	634.2
Infrastructure	31.9	0
Private equity	768.6	745.6
Hedge funds	17.2	17.4
Créances et actifs transitoires	46.9	64.9
Avoirs et créances	33.8	46.4
Participation chez l'employeur	13.1	17.8
Compte de régularisation actif	0.1	0.7
Total de l'actif	7486.6	8857.8
Passif		
Engagements et passifs transitoires	55.5	69
Prestations de libre passage et rentes	52.7	53.2
Autres dettes	1.7	1.7
Compte de régularisation passif	1.1	14.1
Réserve de contributions des employeurs	47.5	58.6
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6818.1	6853.9
Capital de prévoyance des assurés actifs	2605.2	2600.7
Capital de prévoyance des rentiers	3989.4	4046.2
Provision pour renforcement de la longévité	16	0
Provision pour risques décès et invalidité	32.5	32
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	175	175
Réserve de fluctuation de valeurs	565.5	1370.8
Capital de fondation («Fonds libres»)	0	505.5
Total du passif	7486.6	8857.8

Compte d'exploitation

En millions de CHF

	2022	2021
Cotisations et apports ordinaires et autres	313.4	329.3
Cotisations des employeurs	144.7	141.8
Prélèvement de la réserve de contributions des employeurs	-3.3	-2.1
Cotisations supplémentaires des employeurs	16.7	20.9
Cotisations des assurés	83.2	82.2
Primes uniques et rachats	72.1	85.2
Apport dans la réserve de contributions des employeurs	0	1.2
Subsides du Fonds de garantie	0.1	0.1
Prestations d'entrée	94.1	99.6
Prestations d'entrée	27.4	30.9
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	5.7	7.8
Transfert de réserves d'autres fonds de pensions (Nestlé ou autres)	9.8	2.3
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	51.2	58.6
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	407.5	428.9
Prestations réglementaires	-341.1	-337.5
Rentes	-307.2	-308.5
Prestations en capital et allocations uniques	-33.9	-29
Prestations extra réglementaires	0	-13.1
Rentes volontaires – extra réglementaires	0	-13.1
Prestations de sortie et versements anticipés	-231.1	-165
Prestations de libre passage en cas de sortie	-203.8	-133.7
Prestations versées suite à la liquidation partielle	0	-4.3
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	-12.6	-16.3
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	-14.7	-10.7
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-572.2	-515.6
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	39	-87.5
Capital de prévoyance des assurés actifs	20.2	-48.8
Capital de prévoyance des rentiers	56.8	-22.4
Provision pour renforcement de la longévité	-16	72.4
Provision pour risques décès et invalidité	-0.5	0.1
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0	0
Rémunération du capital épargne	-24.8	-91.9
Réserve de contributions employeur	3.3	3.1
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	-0.8	-0.9
Résultat net de l'activité d'assurance	-126.5	-175.1
Résultat net des placements	-1182.1	816.1
Résultat brut des placements	-1143	882.7
Frais de gestion de fortune	-39.1	-66.6
Autres produits	0.1	0
Autres frais	0	-0.1
Frais d'administration	-2.3	-2.8
Excédents des produits / (charges) avant constitution / (dissolution) de la réserve de fluctuation	-1310.8	638.1
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation	805.3	-132.6
Excédents des produits (charges)	-505.5	505.5

Placements

L'année 2022 – Rétrospective

L'année 2022 a été caractérisée par le retour de l'inflation, avec des hausses de prix qui n'avaient plus été observées depuis un demi-siècle quasiment. Cette dynamique a entraîné une progression sensible et rapide des taux d'intérêt, marquant la fin de l'ère des taux nuls ou négatifs en Europe et aux Etats-Unis et entraînant des pertes conséquentes pour la plupart des classes d'actifs. L'année 2022 restera malheureusement dans les mémoires comme celle du début du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Pour comprendre l'année 2022, il est nécessaire de revenir brièvement sur l'année 2021 et la pandémie de COVID-19 dont la plupart des pays développés s'extirpaient. A partir du début de l'année 2021, le redémarrage synchronisé d'un grand nombre d'économies nationales a rapidement poussé les prix à la hausse et ce à un rythme très soutenu. Dès mi-2022, l'inflation sur 12 mois atteignait ainsi des niveaux de 10 % et plus dans de nombreux pays. La Suisse a cependant été relativement épargnée avec une hausse des prix limitée à 3.5 % grâce notamment au franc fort et à une moindre dépendance à l'énergie importée.

Dans cet environnement, le cours des matières premières était également en forte hausse, cette dernière étant de plus accentuée par la guerre en Ukraine, conflit qui continue à bouleverser l'économie mondiale de plusieurs manières. Tout d'abord, il a suscité des craintes de pénurie de gaz en Europe. Si elles ont pu s'estomper grâce à une météo clémente et au ralentissement de l'industrie, il n'est pas garanti qu'il en aille de même pour l'hiver 2023/2024. De plus, les sanctions commerciales mises en place par le monde occidental contre la Russie ont chamboulé plusieurs réseaux d'échanges de biens et de services et changé la carte géopolitique du monde.

Avec l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, les agents économiques ont été confrontés à une augmentation des coûts de production et de financement. Jusqu'ici, les entreprises ont fait preuve d'une résilience surprenante, grâce notamment au transfert partiel de cette hausse des coûts sur le consommateur. En fin d'année, avec l'hiver et face à l'envolée des cours de l'énergie, les gouvernements mettaient en place plusieurs plans de soutien essentiellement prévus pour soulager les ménages, principalement des mesures de plafonnement direct ou indirect des prix de l'énergie.

Face au risque de spirale inflationniste, les banques centrales ont quant à elles initié un cycle de hausses des taux directeurs qui a été très fort et abrupte, alimentant la progression des taux d'intérêt induite par la hausse des prix et renforçant la probabilité de récession en 2023. D'un niveau nul ou négatif en début d'année, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (FED), de la

Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Banque Nationale Suisse (BNS) ont été amenés progressivement à des niveaux de respectivement 4.5 %, 3 % et 1 % fin 2022. La Suisse sortait ainsi de l'ère des taux négatifs qui prévalait depuis janvier 2015 avec son lot d'anomalies liées aux crédits bon marchés.

Les banques centrales semblent pour l'heure avoir réussi à provoquer un ralentissement de l'économie suffisant à stabiliser la hausse des prix, cette dernière ayant atteint un pic dans la plupart des pays développés au 2ème semestre 2022. A des niveaux de 6.5 %, 9.2 % et 2.8 % respectivement aux Etats-Unis, dans l'Eurozone et en Suisse à fin 2022, l'inflation annuelle ne descend toutefois que lentement. Les banques centrales devront ainsi vraisemblablement poursuivre leurs cycles de hausses des taux directeurs en 2023. L'exercice est cependant très délicat car il pourrait provoquer un ralentissement économique beaucoup plus fort que celui observé jusqu'ici, d'où les risques de récession signalés par plusieurs économistes. Pour l'heure, l'économie montre toutefois des signes de résilience, en particulier avec la pénurie de main d'œuvre et des taux de chômage atteignant dans de nombreux pays développés des niveaux historiquement faibles.

Au niveau des investissements, la grande majorité des classes d'actifs ont subi en 2022 de fortes pertes de valeur induites par l'accélération de l'inflation et la progression des taux d'intérêt. Même les obligations gouvernementales ont subi des pertes de plus de 10% sur l'année, ce qui n'avait plus été observé depuis les années 70 dans les pays développés. En d'autres termes, ces placements réputés « sûrs » n'ont pas pu jouer leur rôle de valeur « refuge » qu'ils avaient pu jouer au cours des autres crises majeures observées depuis le début du millénaire. Autre fait marquant qui a pesé sur la performance globale d'un portefeuille d'investissement tel que celui du Fonds, la diversification entre les classes d'actifs ayant été relativement faible, elle n'a pas pu produire son principal effet protecteur.



NESTLÉ

CHOCOLAT AU LAIT

Performance du Fonds

Le Fonds n'a pas échappé à ce contexte négatif, réalisant en 2022 une perte cumulée de -13.6%. Une mesure de la qualité de la performance du Fonds est la comparaison de sa performance avec celle de son benchmark stratégique qui se situe, en 2022, à -14.5%. Le FPN a ainsi surperformé son benchmark stratégique de 0.9%, ce qui s'explique notamment par la surperformance réalisée au niveau de trois classes d'actifs, à savoir les placements en immobilier international non coté, private equity et les obligations des marchés émergents.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celles d'autres institutions de prévoyance en Suisse, nous utilisons les indices calculés par l'UBS et le Credit Suisse (les définitions dans les notes du tableau de la page 17). Avec une performance de -13.6% pour l'année 2022, le Fonds sous-performe ses pairs de plus de 3%. Les indices précités réalisent en effet des performances de respectivement -9.6% et -10.5% sur cette période. La sous-performance du Fonds par rapport à ces indices s'explique essentiellement par les obligations en monnaies étrangères (environ deux-tiers de la sous-performance) et l'immobilier international coté (environ un tiers de la sous-performance).

Malgré cette sous-performance vis-à-vis de ses pairs en 2022, le Fonds surperforme à long terme par rapport à la moyenne de ces derniers (décennie écoulée selon les chiffres de la dernière colonne du tableau en page 17).

Allocation des actifs

Le tableau ci-dessus présente les allocations effectives des actifs financiers du Fonds au 31 décembre 2022. Un processus mensuel de réallocation des investissements du Fonds permet de maintenir une répartition effective proche de l'allocation stratégique (dernière colonne du tableau). Des écarts sont toutefois inévitables suite aux fluctuations naturelles des cours boursiers.

Répartition en %

	Allocation effective	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	1.5	2.0
Obligations	39.7	39.0
Actions	25.3	27.0
Immobilier suisse	17.8	16.0
Immobilier international	4.8	5.0
Infrastructure	0.4	4.0
Private equity	10.3	7.0
Hedge funds*	0.2	0.0
Total	100.0	100.0

* Ce pourcentage correspond aux investissements résiduels dans les hedge funds et qui ne peuvent pas être liquidés rapidement

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune contiennent tous les frais payés par le Fonds en lien avec son activité de gestion courante de ses investissements. Ils incluent :

- Les charges liées à la gestion de la fortune, y compris les frais inhérents aux placements collectifs, payés indirectement par le Fonds ;
- Les frais de transaction et impôts comme par exemple le timbre fédéral ;
- Les autres frais comprenant les coûts liés au conseil et à la banque dépositaire, ainsi que les coûts internes (salaires, informatique, etc.) liés à la gestion de fortune.

En 2022, les frais de gestion de la fortune du Fonds s'élèvent à 0.49% et sont inférieurs à ceux de 2021 qui étaient de 0.79%. Cette baisse provient principalement des frais liés à la performance (donc variables) des mandats en private equity qui, suite aux excellentes performances obtenues en 2021, avaient été plus élevés que d'ordinaire.

Investissements responsables

Depuis 2018, le Fonds a adopté une politique d'investissement responsable avec pour objectif de soutenir une performance plus durable et mieux gérer les risques inhérents de ses investissements en prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou « critères ESG ». Définie en collaboration avec le Groupe Nestlé, cette politique s'articule autour des quatre axes principaux suivants :

1. Stratégie, à savoir la prise en compte dans la stratégie d'investissement à long terme du Fonds et dans la mesure du possible, des critères ESG qui viennent s'ajouter aux exigences habituelles en matière de rendement, de risque et de coûts ;
2. Mise en application qui consiste à intégrer lesdits critères ESG mentionnés précédemment dans la sélection des gérants de fortune externes ainsi que dans la définition des mandats de gestion qui ont été attribués ;
3. Contrôle et suivi régulier des facteurs ESG des investissements du Fonds en évaluant ses gérants de fortune externes ;
4. Communication sur les activités et développements du Fonds en matière d'investissements responsables.

Nous résumons ci-après les travaux effectués en 2022 et prévus en 2023 dans les trois premiers axes :

1. Stratégie

En 2022, le Fonds a fait estimer l'impact financier attendu du risque climatique sur ses investissements sur la base d'une analyse par scénarios. Il ressort principalement de cette étude que l'impact financier du changement climatique sur les investissements du Fonds serait négatif mais supportable. En effet, la réserve de fluctuation de valeurs permettrait d'absorber un « choc financier climatique » à court terme.

Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %

	1 an	3 ans ¹	5 ans ¹	10 ans ¹
Le Fonds	-13.6	0.1	1.9	3.7
Benchmark stratégique ²	-14.5	-0.3	1.7	3.8
Indice Credit Suisse ³	-10.5	0.0	1.4	3.1
Indice UBS ³	-9.6	0.7	1.9	3.5

1) Annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Les indices Credit Suisse et UBS sont calculés sur la base de la performance réalisée par les caisses de pensions qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de ces deux établissements. La performance de l'indice UBS est nette de frais alors que pour l'indice Credit Suisse, nous présentons la performance nette de frais calculée selon nos hypothèses (performance brute de frais publiée par le Credit Suisse moins frais de gestion annuels correspondant à la moyenne nationale des fonds de prévoyance selon PPCmetrics).

À l'avenir et ce dès 2023, le Fonds intégrera cette nouvelle composante de risque, à savoir le risque climatique, dans les paramètres des études de congruence actifs/passifs (ou « asset liability management/ALM »).

De plus, et toujours en 2023, un cadre plus formel pour la gestion des risques et des opportunités climatiques pour les investissements du Fonds sera défini et intégré dans sa politique pour des investissements responsables.

2. Mise en application

En 2022, l'opportunité d'investissement dans un mandat dédié et spécifique aux obligations dites vertes qui sont émises pour financer des objectifs environnementaux, a été analysée. Il n'a finalement pas été jugé utile de mettre en place un tel mandat pour deux raisons principales. Tout d'abord, il convient de reconnaître que ce segment de marché reste encore relativement peu diversifié. De plus, nos gérants d'obligations d'entreprise en détiennent déjà une part significative dans leur mandat respectif.

Enfin, en 2023, nous allons analyser les opportunités de type ESG et climatiques dans les marchés privés (ou « private equity ») dans le cadre de nos différents programmes d'investissements en la matière.

3. Contrôle et suivi

Le Fonds continue à effectuer le suivi régulier de ses gérants de fortune externes en charge de la gestion de ses investissements à la fois sur les critères financiers (rendement, risque et coûts) et les critères ESG en s'appuyant sur l'expertise de consultants spécialisés en la matière. Les évaluations ESG reposent sur l'intégration explicite de critères ESG dans leurs processus d'investissement (y compris dans l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales), ainsi que l'importance des ressources (humaines et matérielles) engagées dans le domaine ESG.

Sur cette base, les gérants de fortune du Fonds ont obtenu une évaluation ESG satisfaisante en 2022. S'agis-

sant du gérant de fortune externe dont la pratique dans ce domaine fut jugée insatisfaisante en 2021, il a démontré des progrès en ligne avec son plan de développement. En effet, en 2022 il a étoffé ses équipes spécialisées dans le domaine ESG et pratiquement doublé sa participation aux votations lors des différentes assemblées générales.

4. Communication

Enfin et pour satisfaire à l'exigence de communication ancrée dans la politique d'investissement responsable du Fonds, cette rubrique permet d'informer régulièrement les assurés du Fonds en donnant un exposé général de ses activités et développements dans le domaine ESG.

Activités du Comité d'investissement

En 2022, les principales activités et décisions du Comité d'investissement (ci-après « le Comité ») ont été les suivantes :

- La revue de sa mission et de ses priorités qui ont été adaptées à la fois pour tenir compte des réalisations des 5 dernières années et pour répondre aux défis futurs ;
- L'analyse de l'impact du changement climatique sur les investissements du Fonds. Cette analyse sera reconduite régulièrement dans le cadre des futurs exercices de congruence actifs-passifs (ou « asset liability management/ALM ») ;
- L'étude détaillée des risques additionnels pesant sur les investissements du Fonds suite à la forte hausse de l'inflation, notamment avec une analyse de la sensibilité des différentes classes d'actifs. Selon cette étude, un choc d'inflation doit pouvoir être absorbé par la réserve de fluctuation de valeurs et fera à nouveau l'objet de simulations lors de l'étude ALM en 2023 ;
- La revue de l'univers d'investissements du Fonds et l'intégration éventuelle de nouvelles classes d'actifs dans l'étude ALM qui sera réalisée en 2023 ;

Le Comité va aussi poursuivre ses efforts dans la continuité des années précédentes. Il a ainsi validé ses principales priorités pour 2023 dont notamment :

- La réalisation d’une étude ALM en vue de l’adoption éventuelle d’une nouvelle allocation d’actifs stratégique ;
- La définition d’un cadre pour la gestion des risques et des opportunités climatiques pour les investissements du Fonds en accord et collaboration avec le Groupe Nestlé ;
- L’analyse d’opportunités d’investissement dans le private equity ayant un impact ESG positif, notamment sur le climat ;
- La mise en place d’un suivi ESG adapté à l’Immobilier Suisse non coté.

Conclusion

L’année 2022 a été marquée par les niveaux records atteints par l’inflation, avec pour corollaire une forte hausse des taux d’intérêt. Cet environnement a entraîné des pertes significatives pour la majorité des classes d’actifs, notamment pour les obligations et les actions, avec pour conséquences directes pour le Fonds, une perte cumulée de -13.6% pour l’année 2022.

Certes, cette hausse des taux d’intérêt présente des menaces à court et moyen terme, avec notamment un risque accru de récession. Toutefois, le nouvel environnement de taux d’intérêt « normalisés » marque un changement bienvenu après plusieurs années de taux nuls voir négatifs. De nouvelles perspectives se présentent, avec des placements obligataires assurant enfin un rendement raisonnable pour la partie la moins risquée du portefeuille. Alors que le Fonds s’apprête à revoir sa stratégie de placement en 2023, ces nouvelles perspectives devront être prises en compte. En effet, l’espérance de rendement de la plupart des classes d’actifs devrait augmenter suite à la hausse des taux d’intérêt de 2022, même si les tensions macroéconomiques semblent toujours plus présentes.

NESTEA

NESTLÉ

EXTRAIT DE THÉ EN POUDRE AVEC ADJONCTION
D'UNE QUANTITÉ ÉGALE D'HYDRATES DE CARBONE
POUR CONSERVER L'AROME



Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

En millions de CHF

	31.12.2022	31.12.2021
Fortune disponible	7 383.6	8 730.2
Capitaux de prévoyance		
Assurés actifs	2 605.2	2 600.7
Bénéficiaires de rentes	3 989.4	4 046.2
Abaissement futur taux d'int. technique	175.0	175.0
Renforcement longévité	16.0	0.0
Risque décès et invalidité	32.5	32.0
Total des engagements	6 818.1	6 853.9
Surplus / Déficit technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	565.5	1 370.8
en % des engagements	8.3%	20.0%
dont fonds libres / découvert	0.0	505.5
en % des engagements	0.0%	7.4%
Degré de couverture, selon OPP 2	108.3%	127.4%

Fortune disponible

La fortune disponible utilisée pour le calcul du degré de couverture est obtenue en soustrayant du total de l'actif du bilan, les dettes, les passifs transitoires ainsi que la réserve de contributions des employeurs.

Engagements

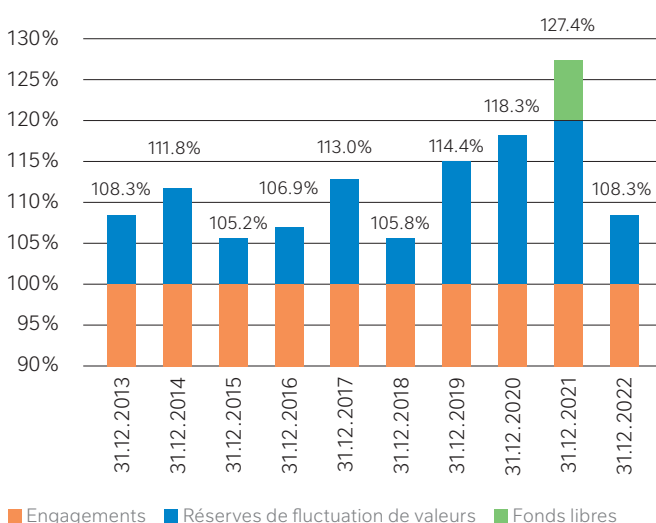
Les engagements du Fonds sont composés :

- du **capital de prévoyance des assurés actifs** qui correspond à la somme de leur avoir de vieillesse ;
- du **capital de prévoyance des rentiers** qui correspond à la somme des réserves nécessaires pour garantir le versement des rentes en cours de paiement. Depuis le 31 décembre 2021, il est calculé avec les bases techniques LPP 2020 en tenant compte d'un taux d'intérêt technique de 2% ;
- de la **provision pour renforcement de la longévité** destinée à couvrir les coûts probables liés à l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers qui se manifestent lors de l'introduction de nouvelles bases techniques. Cette provision s'élève à 0.4% du capital de prévoyance des rentiers au 31 décembre 2022, soit CHF 16 mio ;
- de la **provision pour risques décès et invalidité** dont le but est d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres liés aux cas d'invalidité et de décès enregistrés durant l'année sous revue et leur coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 32.5 mio au 31 décembre 2022 ;
- de la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui sert à couvrir le coût futur résultant d'une éventuelle diminution du taux d'intérêt technique. Cette provision s'élève à CHF 175 mio au 31 décembre 2022.

Les provisions sont établies conformément au règlement pour provisions techniques et réserve de fluctuation de valeurs.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2022 s'élève à **108.3%** (127.4% au 31 décembre 2021). Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance disponible du Fonds et ses engagements de prévoyance. Ces derniers sont composés des capitaux de prévoyance des membres actifs, de ceux des bénéficiaires de rentes ainsi que des provisions techniques.



Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet d'absorber les fluctuations des résultats des placements du Fonds. Au 31 décembre 2022, elle s'élève à CHF 565.5 mio, ce qui représente 8.3% du total de ses engagements. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs fixé à 20% des engagements n'est pas atteint au 31 décembre 2022. Par conséquent, le Fonds devra affecter les futurs excédents d'actifs à la réserve de fluctuation de valeurs dans le but de la constituer entièrement.

Fonds libres

La réserve de fluctuation de valeurs n'ayant pas atteint sa valeur cible au 31 décembre 2022, le Fonds ne présente pas de fonds libres à cette date.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

Le Conseil de fondation a décidé durant sa séance de novembre 2022 de ne pas octroyer d'intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2022 en plus du taux d'intérêt minimum LPP de 1% qui a été crédité durant l'année sous revue.

Quant à la rémunération totale des avoirs de vieillesse sur une base historique, elle s'est élevée en moyenne à 1.94 % les cinq dernières années (2.17% pour les dix dernières années). Elle reste sensiblement supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1% sur 5 ans et 1.22% sur 10 ans).

Adaptation des rentes

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de fondation est tenu de prendre annuellement position sur d'éventuelles adaptations des rentes en cours de paiement, dans la mesure où le règlement de prévoyance ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Pour mener à bien sa réflexion en la matière, le Conseil de fondation se base sur plusieurs paramètres tels que notamment la performance du Fonds durant l'année, sa santé financière (degré de couverture) et le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers. Avec un degré de couverture de 108.3% et une performance négative du Fonds en 2022, le Conseil de fondation a décidé de n'octroyer aucune attribution additionnelle ni d'indexation des rentes en cours au 1^{er} janvier 2023.



Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé,
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé